



Le journal trimestriel de l'école primaire
H. Barbusse réalisé et proposé par la fcpe :
fcpe-barbusse@orange.fr



Premier trimestre 2008/2009



Déclaration de la fcpe au conseil d'école du mardi 13 novembre

SITUATION SUR LE RASED

L'annonce faite par le ministre de l'Education Nationale sur les RASED de supprimer près de 3000 postes E et G pour la rentrée prochaine nous inquiète. Une école sur quatre serait touchée selon notre fédération nationale.

Dans ce contexte les parents élus FCPE souhaitent réaffirmer leur attachement au traitement de la difficulté scolaire par les membres du réseau.

Nous estimons en effet, que les nouvelles réformes ne doivent pas aller vers une dégradation de la prise en charge des élèves en difficulté scolaire.

Ainsi, nous n'acceptons pas l'idée de supprimer des postes de psychologues scolaires, d'enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, les "maîtres E" (difficultés d'apprentissage), des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les "maîtres G" (difficultés d'adaptation à l'Ecole). L'aide spécialisée qu'ils dispensent ne se confond pas avec un soutien scolaire ponctuel et externalisé. La brutalité de cette décision vient souligner la contradiction d'une politique ministérielle qui prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une « priorité. » La mise en place des deux heures d'« aide personnalisée » ne peut se substituer au travail effectué dans le cadre des Réseaux d'Aides, qui ont été créés pour répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté.

Nous demandons donc que Madame l'inspectrice confirme publiquement son engagement à maintenir les réseaux d'aide dans notre école et dans toute la ville pour l'an prochain.

Les parents d'élève élus fcpe resteront vigilants quant au maintien des moyens affectés à la prise en charge des élèves en difficulté scolaire, car nous pensons que cela doit être une réelle priorité de l'Education Nationale.

Une pétition nationale est actuellement en ligne si vous souhaitez soutenir le Rased :

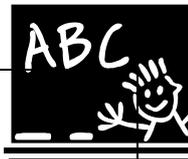
www.sauvonslesrased.org

(actuellement plus de 165.000 signataires)

SOMMAIRE

Trombinoscope fcpe	2	Le saviez-vous ?	13/15
Actualités Barbusse	3/7	Bilan fcpe 2007/2008	16/17
Vous avez interrogé la fcpe ...	8/12	Les parents ont la parole	18





Conseils d'Ecole : 2^{ème} trimestre - 10 février 2009 / 3^{ème} trimestre - 5 juin 2009

1. PRESENTATION DES MEMBRES ET RESULTATS DES ELECTIONS :

Présents : Madame DOUTRELEAU (Directrice) / Les Enseignants.
 Parents élus : fcpe / Parents Autonomes non constitués en association
 Représentant municipal : Monsieur Benoît PENEZ

Deux groupes de parents se sont présentés : la fcpe et les parents autonomes non constitués en association.

Un taux de participation 2008/ 2009 de 55.98% (351 suffrages exprimés dont 35 nuls sur 627 inscrits)

Le taux de participation 2007/ 2008 de 51.03% (322 votants sur 631 inscrits)

Le taux de participation 2006/ 2007 était de : 55.03 % (339 votants sur 616 inscrits).

Répartition des sièges 2008/ 2009 :

- 9 parents fcpe
- 6 parents autonomes non constitués en association



2. RAPPEL DES COMPETENCES DU CONSEIL D'ECOLE

ATTRIBUTIONS : Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Il vote le règlement intérieur de l'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école.

Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire).

ATTRIBUTIONS CONSULTATIVES - Le conseil d'école est consulté sur :

- les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école,
- l'intégration d'enfants handicapés,
- les classes de découverte,
- les projets d'action éducative,
- les activités post et périscolaires,
- la restauration et l'hygiène scolaires.

AUTRES ATTRIBUTIONS - Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et pour l'organisation du temps scolaire.

Il est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, les conditions dans lesquelles les instituteurs organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

ATTRIBUTIONS PEDAGOGIQUES - Le conseil d'école statue sur proposition des équipes pédagogiques pour la partie pédagogique du projet d'école.

DROIT A L'INFORMATION ET A LA COMMUNICATION - Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux du conseil d'école où il siège, dans les conditions de diffusion définies en concertation entre le directeur d'école et les associations de parents d'élèves.

Les documents remis par les associations de parents d'élèves aux autres parents d'élèves sont distribués en nombre suffisant, sauf disposition contraire du conseil d'école.

3. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR : Adoption à l'unanimité du règlement intérieur.

Les modifications apportées au règlement intérieur sont inclusion horaires de l'aide personnalisée et l'organisation de la semaine.

A la demande du ministère de l'Education Nationale la consommation de boissons énergisantes est interdite à l'école. Ce point sera inscrit dans le prochain règlement intérieur.

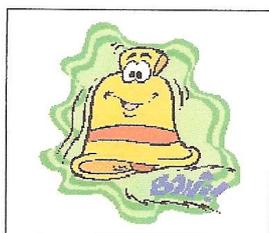
Rappel

ATTENTION AUX RETARDS

Certains retards récurrents sont constatés.
Les horaires de fermeture des portes de
l'école sont affichés 8H30 et 13H30



Madame Doutreleau enregistrera systématiquement tous les retards sur le document ci-après et en informera la famille au bout de 3 retards. Au-delà de 3 retards enregistrés, la Directrice adressera à l'Inspectrice un signalement (textes en vigueur).



La ponctualité

Rappel des horaires :

- entre 8 H 20 et 8 H 30
- entre 13 H 20 et 13 H 30
- à 12 H 45 (pour l'aide personnalisée)

Nous pouvons comprendre un retard occasionnel.

Si toutefois, votre enfant est en retard, il devra se présenter au bureau de la directrice avant de regagner sa classe.

Après un cumul de 3 retards, vous recevrez cette information que vous voudrez bien signer et remettre à l'école par l'intermédiaire de votre enfant.

En application des textes en vigueur, si les retards persistent, la directrice aura l'obligation de transmettre un signalement à l'inspectrice.

Nom de l'élève :

Retards enregistrés

1.
2.
3.

Confié à l'enfant, le

Signatures

La directrice
C. DOUTRELEAU

L'enseignant(e)

Le responsable légal

4. BILAN DE RENTREE

- L'ensemble du personnel enseignant était présent,
- Les fournitures livrées,
- L'école compte 388 élèves sur 15 classes,
- Effectifs 2009/2010 : 63 enfants entrants (élèves en grandes sections de maternelle actuellement) pour 74 enfants sortants (élèves de CM2 quittant la primaire pour le collège).

RESEAU AIDE SPECIALISE POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTE : Edito page 1, + schéma du Rased distribué mi-novembre au recto du document « Distinguons l'Aide Personnalisée du Rased »

Le maître E (Monsieur GOUBEAU) intervient sur l'école et suit actuellement 21 élèves.

Le maître G, en formation cette année, interviendra sur l'école qu'à mi-temps (3 semaines/6 semaines).

AIDE PERSONNALISEE s'organise sur le temps méridien de 12h50 à 13h20.

Deux heures de soutien scolaire par semaine sont données aux enfants en difficulté scolaire dans toutes les matières. L'aide personnalisée est prise en charge par les enseignants de l'école qui proposent aux élèves en difficulté une approche différente de l'apprentissage scolaire.

Questions	Réponses
Comment savoir si l'enfant est en demi-pension ou en soutien ?	Il existe un pointage le matin effectué en même temps que l'appel cantine et étude.
Qui est responsable de l'enfant demi-pensionnaire qui part en soutien ?	L'animateur (la Municipalité) est responsable du demi-pensionnaire jusqu'à ce que le professeur vienne le chercher dans la cour. Ensuite c'est le professeur (l'Education Nationale) qui a la responsabilité de l'élève.
De l'enfant non-demi-pensionnaire qui arrive à 12 h 50 et qui suit l'aide personnalisée ?	Madame Doutreleau ou un professeur assure l'accueil et le pointage des élèves non-DP qui arrivent à 12h50. A partir de ce moment là, l'élève est sous la responsabilité de l'école.
Le nombre de demi-pensionnaires a-t-il augmenté de façon significative suite à la mise en place de l'aide personnalisée ?	Non pas pour le moment. Rappel : la commune applique une politique tarifaire de Quotient Familial.

Les enseignants estiment qu'il n'y a pas assez de recul pour apprécier les portées de ce dispositif. Cependant les enfants sont motivés, investis et ont du plaisir à être accueillis en aide personnalisée.

CLASSES TRANSPLANTEES :

- ❖ L'administration rappelle qu'à partir de 3 élèves non-partants pour un séjour, ce dernier ne pourra être organisé.
 - ❖ La classe transplantée a un projet pédagogique et n'est en aucun cas un séjour de vacances.
 - ❖ Les enseignants *volontaires* permettent chaque année aux élèves de l'école de bénéficier de ces classes transplantées.
- **CLASSE ROUSSE** : Le séjour de la classe de Madame CUCIT s'est très bien passé, et les enfants comme d'habitude en ressortent heureux et grands mais le climat n'a pas été favorable aux activités extérieures.
A sujet des animateurs Madame Cucit a dit : « Les animateurs sont des gens d'excellente qualité, et ont parfaitement bien travaillé avec les enfants »



➤ LA CLASSE DE NEIGE :

- Séjour : du 19 janvier (soir) au 4 février (matin)
 - Lieu : Thollon les Memises,
 - Les 2 classes de CM2 ainsi que la classe de CM1/ CM2 partiront en classe de neige.
- La classe double niveau posait un souci organisationnel du fait du congé maternité de Madame PRET et de son remplacement durant la classe de neige. Madame CUCIT s'est portée volontaire pour assurer ce séjour.

- Le remplaçant de Madame PRET assurera les cours dans la classe de Madame CUCIT (CE2) durant le séjour classe de neige puis reprendra les CM1/ CM2 à leur retour.
- Préparation des CE2 : le remplaçant de Madame PRET sera présenté aux élèves avant son intérim et suivra le programme scolaire conformément au cahier journal de Madame CUCIT.
- Les parents d'élèves de la classe de Madame CUCIT ont été informés.



La fcp remercie Madame DESCARPENTRIES pour avoir donné son autorisation à la mise en œuvre de ce projet ainsi que Madame DOUTRELEAU et Madame CUCIT pour leur proposition et leur disponibilité pour les élèves.

Ce changement de service entre le remplaçant de Madame PRET et Madame CUCIT est organisé à titre exceptionnel.

5. INFORMATION SUR LA VIE SCOLAIRE

SORTIES SCOLAIRES : Nous vous rappelons que, lors de sorties scolaires, les parents-accompagnateurs sont responsables pénalement des enfants dont ils ont la charge.

Les frais de sorties sont généralement pris en charge par la coopérative. Pour les sorties plus onéreuses, la Municipalité prend en charge une partie des frais à hauteur de 10 € par an/enfant, et met à la disposition de l'école un car/an/classe.

ANGLAIS : La totalité des élèves du cycle 3 (CE2/CM1/CM2) + les CE1 bénéficient de cours d'anglais (1h30/semaine).

- par leur enseignant (si celui-ci détient l'habilitation),
- par un autre enseignant (ayant l'habilitation) sous forme de cours décloisonnés (échange de discipline entre professeurs),



INFORMATIQUE : Julie KADI assure les cours d'informatique en demi-groupe 1 fois par semaine et valide le B2I (Brevet Informatique et Internet) à partir du niveau CE2, sous la responsabilité de l'enseignant.



LA CANTINE : 240 élèves déjeunent chaque jour à la cantine. Le repas est organisé en 2 services.

Pour toutes difficultés rencontrées durant la restauration scolaire, les parents doivent s'adresser aux Services Enseignement ou Enfance et Jeunesse.

REUNION PERISCOLAIRE : doit être organisée prochainement par le service concerné.

N° DE TELEPHONE DU PERISCOLAIRE : 01 64 67 98 73

L'ETUDE : 130 élèves sont inscrits à l'étude - L'étude est divisée en 4 groupes homogènes.



Il s'agit d'une étude surveillée et **non dirigée**, c'est à dire que SEULS les élèves de CP sont pris en charge par les enseignants individuellement pour la lecture.

Pour les autres niveaux, les enfants effectuent leurs devoirs sous la surveillance de l'enseignant. Ce dernier peut contrôler les devoirs des enfants à leur demande.

Les horaires de l'étude sont de 17h00 à 18h00. Impossibilité pour les parents de récupérer leur(s) enfant(s) avant 18h00 (règlement intérieur).

LA PISCINE : CP/CE1/CE2 - Nous vous rappelons que le port du bonnet de bain est obligatoire.

- ❖ 1^{er} session de septembre jusqu'à la fin janvier 2009.
- ❖ 2^{ème} session de février à juin 2009 .



SPORT: Madame HAUTEMULLE assure les cours de sport pour le cycle 3 (CE2/CM1/CM2). Les élèves ont cours de gymnastique deux fois par semaine 1 fois dans le préau et 1 fois au gymnase pour le premier trimestre. Les cours des classes de CP/CE1 sont assurés par l'enseignant ou par un autre enseignant (décloisonnement).

CROSS : pas d'information concernant l'organisation de cette manifestation.

6. VALIDATION DU PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'établissement est mis en place pour 3 ans.
Deuxième année du projet à l'école.



MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE	COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES
Améliorer les productions d'écrits en insistant sur l'orthographe et le vocabulaire.	Contribuer au respect de soi, de l'environnement et mieux vivre ensemble.
Quelques exemples concrets	
<ul style="list-style-type: none"> • Programmation de cycles, • découverte et création de contes, • Lexique thématique, • Utilisation du dictionnaire, • Accent sur la conjugaison, • échanges inter- classes. 	<ul style="list-style-type: none"> • hygiène alimentaire projet goûter, • opération petit déjeuner le 29/03/08, • semaine du goût, quiz des saveurs CP/CME, • comportements inadaptés: dialogue, harmonisation des sanctions... • jardinage.

7. INFORMATIONS DIVERSES

ENSEIGNEMENT LANGUE CULTURE D'ORIGINE : voir page 11.

STAGES DE REMISE A NIVEAU : devraient s'organiser pendant les vacances d'hiver et de Pâques.

ENTRETIEN DU PREAU : il est nettoyé chaque matin. Les enfants peuvent exercer leur activité sportive dans un local propre. La Directrice remercie Madame Corinne Dupont.

EXERCICE EVACUATION INCENDIE : il a eu lieu le jeudi 13 novembre, le bâtiment côté rue la Bordière a été évacué en 1 minute 13 secondes (délais d'évacuation respectés)

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL : la Municipalité a adressé à l'ensemble des parents d'élèves de la ville un courrier les informant de leur position face à ce dispositif. Position de la fcpe page 10.

Vous avez interrogé la fcpe ...



EMPLACEMENT : STATIONNEMENT HANDICAPE



Demande d'un parent titulaire du macaron «personne handicapée» :

Les places de stationnement pour personnes handicapées sont réservées aux véhicules portant un macaron délivré aux personnes handicapées ou transportant des personnes handicapées.

Merci de respecter la place handicapée située devant la dépose-minute.

DEPOSE MINUTE

REGLES DE BON USAGE :

1. La vitesse doit être réduite. Rouler au pas dans toute la zone (limitée à 30km/h).
2. La dépose-minute est située rue LABORDIERE sur le côté de l'école.
3. Les conducteurs ne doivent pas stationner dans la zone « dépose-minute ».
4. Le temps d'arrêt ne doit pas dépasser 1 à 2 minutes, le temps que l'enfant descende de la voiture en toute sécurité. Le conducteur reste au volant et les enfants descendent côté trottoir et NON côté route.
5. Munir les enfants de leur cartable dans la voiture afin d'éviter l'ouverture et la fermeture des coffres ce qui rallonge l'arrêt.
6. Faire très attention lors des manœuvres en marche arrière. Les petits enfants ne sont pas visibles dans les rétroviseurs.
7. Les piétons doivent emprunter l'allée piétonne et les trottoirs.



Photo : L'évolution n° 402 – Mai 2008

La sécurité de nos enfants et la fluidité de la circulation dépendent du respect par chacun d'entre nous des règles énoncées ci-dessus. Nous vous rappelons que la vitesse doit être réduite à 30 km heure dans toute la zone autour de l'école.

SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE

Participation de la fcpe à la réunion groupe circulation (aménagement des rues suite à la construction de la Zac de la Reneuse).

Première réunion le 25 novembre. La fcpe vous tiendra informés dans le prochain journal trimestriel des thèmes abordés.

TROTTOIRS CROTTES

Suite au sondage effectué l'année dernière, les nuisances des trottoirs crottés sont le troisième point de désagrément. Des actions conjointes avec la Municipalité avaient aboutit à un article dans l'Evolution et des affiches placardées par la fcpe sur les poteaux autour de l'école.

Malheureusement, vos plaintes se multiplient et les trottoirs restent crottés. Nous sommes ouverts à toutes propositions d'actions que nous soutiendrons afin qu'enfants et parents puissent circuler autour de Barbusse en toute quiétude.



REMPLACEMENT D'UN ENSEIGNANT

En cas d'absence d'un enseignant :

Maladie	Formation ou congés de maternité
Madame Doutreleau informe les familles par affichage. <i>Si l'administration est en mesure de remplacer l'enseignant souffrant, un maître remplaçant est affecté sur le poste dans la journée ou le lendemain. En attendant, les enfants sont pris en charge et répartis sur les autres classes.</i>	Les familles sont informées via le cahier de correspondance des dates de formation ou de congés de maternité. Un maître remplaçant est automatiquement affecté durant cette période.

- Lors d'une absence courte ou longue, les enseignants (titulaire et remplaçant) travaillent en collaboration sur le suivi des dossiers en cours et à venir.
- L'inquiétude des parents peut être légitime mais ces derniers peuvent prendre rendez-vous avec la directrice afin d'être rassurés sur le maître remplaçant et le contenu du programme.

En aucun cas, Madame Doutreleau n'est responsable du remplacement ou du non remplacement de l'enseignant. Elle transmet la demande à l'Inspection qui se charge de nommer un(e) enseignant(e).

L'école Henri Barbusse s'est retrouvée dans la situation d'un remplacement tardif lors de l'absence de Mademoiselle CHALLEND. Malheureusement nous subissons dès cette année les conséquences de la suppression des postes d'enseignants annoncée l'année scolaire dernière. Actuellement le nombre d'enseignants de «réserve» est quasi nul.

Si vous souhaitez manifester votre mécontentement vous pouvez contacter directement l'Inspection Départementale (Dammartin en Goële).

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

Qu'est-ce que le Service Minimum d'Accueil ?

Via le SMA, l'état demande à la Mairie de Mitry Mory de mettre en place un système de « garderie au pied levé » pour nos enfants en cas d'absences des enseignants que ce soit pour une grève, un arrêt maladie, une absence exceptionnelle autorisée (décès, naissances ...).

Cette garderie doit être assurée par le personnel de la commune qui est alors détaché de sa fonction initiale pour accueillir les élèves dans leur classe. Il s'agit dans un premier temps de faire appel au personnel travaillant dans le secteur de l'enfance (animateurs de centre de loisirs par exemple) puis dans un second temps de solliciter tout autre type de fonctionnaires (personnel administratif, technique ou autre ...)

La fcpé constate que la mise en place du service minimum dans les écoles ne s'est pas traduite par un engouement ni des mairies ni des parents d'élèves. En effet, un certain nombre, de dysfonctionnements dans la mise en œuvre, est d'ailleurs apparu :

- des enfants ont été confiés à des personnels municipaux ou associatifs non qualifiés pour garder des enfants et cela au mépris de la législation.
- la restauration n'était pas toujours assurée et les parents ont dû fournir - à la dernière minute- le repas de leurs enfants,
- parfois, le centre d'accueil était fermé entre midi et 14 heures,

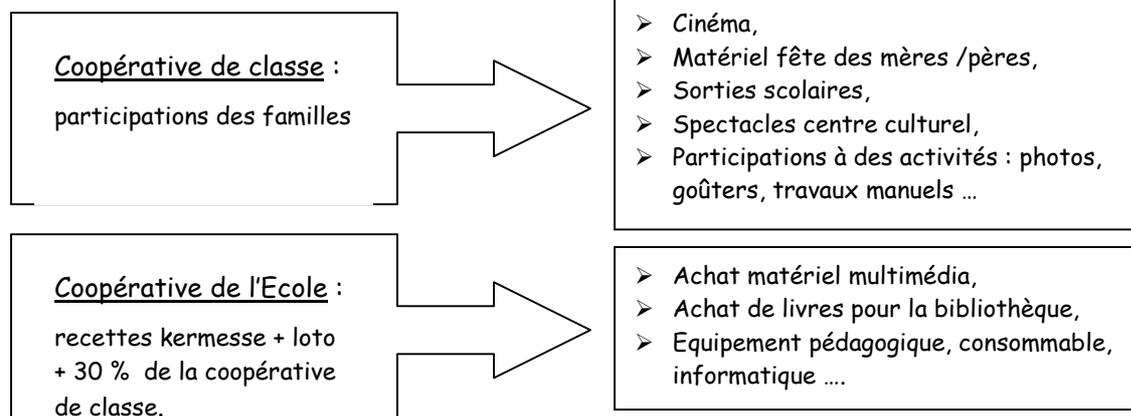
Au final les enfants sont gardés dans des conditions qui ne sont pas idéales d'un point de vue organisationnel et juridique (souci de compétences). Le peu d'enthousiasme des parents est la preuve que ces derniers ne confondent en aucun cas « garderie au pied levé » et école.

De plus, le Service Minimum d'Accueil est une remise en cause du droit de grève qui vient s'ajouter aux multiples attaques contre le service public d'éducation. La fcpé considère que les municipalités n'ont pas à se substituer à l'Etat dans le cadre d'un conflit qui l'oppose à ses propres agents. Les enseignants, comme d'autres corps de métiers, subissent les diminutions de postes et la dégradation de leurs conditions de travail. Enfin, compte tenu du délai minimum pour déposer un préavis de grève, les mairies se trouvent dans l'incapacité d'assurer l'accueil de jeunes élèves dans des conditions de qualité et de sécurité satisfaisantes.

QU'EST CE QUE LA COOPERATIVE SCOLAIRE ?

La coopérative scolaire permet d'enrichir l'environnement et le cadre de vie des enfants.

Elle se décompose de la manière suivante :



QUI EST RESPONSABLE DE MON ENFANT EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE ?

- Education Nationale :
 - Aide personnalisée : les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant.
- La Municipalité :
 - Etude : les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant sous couvert de la Municipalité. Après 18h00 : les enfants qui quittent l'école après l'étude sont sous la responsabilité de leurs parents qu'ils soient récupérés à la grille ou qu'ils rentrent seuls chez eux.
 - Accueil périscolaire (18h00/19h00) : les enfants sont sous la responsabilité de la Municipalité.



PISCINE CM2 : « SAVOIR NAGER ET SE SAUVER »

En début d'année une nouvelle directive de l'Education Nationale a demandé à la Municipalité de tester tous les élèves de CM2 sur le thème «savoir nager et se sauver». Il s'agit de tester le niveau des élèves de CM2 afin de proposer aux non-nageurs des cours de remise à niveau.

Bilan : 25 % des CM2 sont non-nageurs sur la ville de Mitry- Mory.

Organisation des séances de remise à niveau : elles auront lieu sur le temps scolaire donc sous la responsabilité de l'Education Nationale.



Madame Claudie GILINSKI, Conseillère Pédagogique EPS sur la circonscription, est chargée du dossier à l'Inspection Académique et doit travailler en collaboration avec la Municipalité sur la faisabilité et l'organisation à mettre en place afin d'éviter la stigmatisation des élèves CM2 devant suivre les cours de remise à niveau (si possible : rassemblement des élèves CM2 de plusieurs écoles sur un même créneau).

Les cours de remise à niveau devraient se dérouler sur le second semestre.

Pas d'information sur la mise en œuvre et l'organisation logistique pour le moment.

ENSEIGNEMENT LANGUE CULTURE D'ORIGINE (ELCO)

Dans le cadre des accords bilatéraux entre Education Nationale et Ambassades, des enseignements de langues et cultures d'origines sont organisés par des enseignants des pays suivants : Algérie, Portugal, et Tunisie. Ces cours sont destinés aux élèves actuellement scolarisés du CP au CM2.

Ces cours ont lieu à l'école H. Barbusse hors temps scolaire et doivent être organisés en association avec le Service Enseignement.

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous au début des heures de cours et adressez-vous directement à l'enseignant.

Les cours de

Portugais : ont lieu le mercredi après-midi de 14h00 à 16h00.

Arabe-Algérien : ont lieu le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Arabe-Tunisien : ont lieu le samedi après-midi de 14h00 à 16h00.

ANTENNES RELAIS SFR ET ORANGE

L'information fait suite :

- au projet d'installation d'antennes relais à l'angle de la Rue de la Commune de Paris et la rue de Boursières à moins de 300 mètres de l'école Barbusse et
- à la pétition proposée par les riverains fin juin 2008

LES ONDES DES TELEPHONES PORTABLES, DU WI-FI DES ANTENNES RELAIS ENVAHISSENT
NOTRE QUOTIDIEN ET CELUI DE NOS ENFANTS

L'usage répété du téléphone provoquerait des dommages irréversibles sur le cerveau en formation chez les plus jeunes. En cause les ondes électromagnétiques qu'émettent les téléphones portables, mais aussi toutes les sources d'ondes (bornes wi-fi et antennes relais d'opérateurs mobiles).

Les habitants de certains immeubles affirment être malades à cause de la présence d'antennes relais. Symptômes : migraines, insomnies, vertiges, état de stress permanent.

Les études qui existent sont des études menées sur les adultes. S'il existe un risque sur des individus formés, on peut supposer qu'il est encore plus grand chez les individus en pleine croissance dont les organes ne sont pas encore totalement développés et en premier lieu desquels le cerveau.

Il est faux de parler de « doutes » : « on connaît désormais très bien les toxicités de la téléphonie mobile !, déclare Marc Cendrier, chargé de l'information scientifique à l'association Robin des Toits.

Tout comme Catherine Goutier, physicienne au Criirem, qui est formelle : « L'électrosensibilité est une maladie bien réelle ». « Les électrosensibles sont vraiment malades, certes, mais en raison du stress de se savoir exposés, et non à cause des ondes », réfute Martine Hours, de l'Inrets. Elle justifie sa position sur une étude extrêmement rigoureuse qui a exposé certaines personnes à des ondes, sans qu'elles ni le praticien ne sachent quand l'antenne fonctionnait. Résultat : « la proportion d'individus qui se déclarent « électrosensible » est la même dans le groupe exposé et dans celui non-exposé ! » conclut-elle.

D'après la Fondation Santé et radiofréquences, la puissance d'émission des antennes relais, limités par la loi et contrôlés par l'Agence nationale des fréquences, est telle que l'exposition des personnes dans leur lieu de vie est en moyenne de l'ordre de 1% des valeurs limites.

Jusqu'à ce que de nouvelles études apportent enfin une réponse nette, c'est à nous, par notre comportement, de limiter les ondes auxquelles nous et nos enfants nous exposons.

Magazine « La revue des Parents » du 12 septembre 2008

Nouvelles technologies : quels sont les risques pour nos enfants ?

Pour plus d'informations :

<http://www.robinstoits.org/>

<http://riimem.blogspot.com/>

<http://www.sante-radiofrequences.org/index.php?id=4>



AUTRES ...

POIDS DU CARTABLE : document fcpe/Clinique du dos distribué début novembre.

RASED/AIDE PERSONNALISEE : document distribué début novembre.

Le saviez-vous ?



LE PPRE - LE PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que d'y palier. Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer en fonction des exigences du socle commun.

Le PPRE est un programme adapté aux besoins de chaque élève, qui s'appuie sur les **compétences acquises**. Il est **modulable** : son contenu et son intensité évoluent en fonction de l'élève concerné.

Il est **temporaire** : sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès. Il est proposé aux élèves maintenus (doublants) qui continuent à rencontrer des difficultés.

Le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève et associe sa famille.

LE PPMS - PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

Qu'est ce que le PPMS ? Le PPMS est apparu en 2002 (circulaire n° 202-119 du 29/12/2002). Elaboré par l'Observatoire de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur (ONS), le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs est un plan de prévention visant à mettre en place des mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.



Il doit être considéré comme une aide qui, le jour venu, permettra d'aborder et de gérer une situation d'accident majeur sans panique, chacun des membres de la communauté éducative sachant ce qu'il a à faire.

Ce plan est organisé entre autre avec le Lieutenant des pompiers afin de mettre en place les procédures réglementaires. Mitry le Neuf est dans l'obligation de mettre en place le PPMS, car le quartier de l'orangerie est considéré comme une zone dite à risques du fait de sa proximité de l'autoroute A104 (transport de produits toxiques)

Une mallette de 1^{ère} urgence a donc été mise en place pour chaque classe, elle comprend : une radio avec un jeu de piles supplémentaires, un seau (8 l), du ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et les portes, des bouteilles d'eau ...

En cas de déclenchement d'un PPMS

- 1) sachez que des informations régulières sont transmises via :
France Info FM : 105,5 MHz et France Inter : 87,8 MHz.
- 2) il ne faut pas se précipiter à l'école pour récupérer vos enfants mais attendre les instructions des forces de l'ordre.
- 3) il ne faut pas encombrer les lignes téléphoniques de l'école.



Merci de votre collaboration

BASE-ELEVES

Base-élèves : la mobilisation nationale a payé !

La fcpe se félicite de la publication le 1er novembre de l'arrêté du ministère de l'Education nationale instituant la base élèves du premier degré. Il s'agit de la traduction dans les textes des annonces faites par le ministre au mois de juin dernier. La mobilisation conjointe des parents d'élèves de la FCPE, des enseignants et des défenseurs des droits de l'Homme a payé.

Ce texte restreint fortement et de façon claire les données qui peuvent être collectées et enregistrées et leurs délais de conservation. Il interdit notamment la collecte d'informations sur la nationalité et sur «l'origine raciale ou ethnique» des enfants, limite l'accès des maires aux données qui relèvent strictement de leur compétence et impose l'anonymisation des données transmises aux services de l'Education nationale concernés.

La fcpe appelle cependant les parents d'élèves à rester vigilants quant à l'application de cet arrêté en particulier en ce qui concerne l'« identifiant national élèves » qui ne doit pas pouvoir être utilisé à des fins de croisement de fichiers. Elle les invite également à exercer leur droit d'accès et de rectification.

Il appartient au ministre de l'Education nationale d'apporter la preuve que les exigences des parents d'élèves quant à la sécurisation des données soient effectivement mises en œuvre.

La fcpe demande enfin au ministère de l'Education nationale de procéder au réexamen dans le même sens du fichier Sconet, équivalent à de la base élèves dans le second degré.

DEJEUNER A LA CANTINE

Déjeuner de Madame Sylvie RIBEIRO (parent fcpe) à la cantine le lundi 10 novembre 2008

Menu du jour :

Betterave rouge crue vinaigrette,
Gouda

Sauté de dinde sauce Marengo/Pâtes tortis
Mousse au chocolat au lait

Animateurs: 10 animateurs dont une responsable de l'équipe d'animation

Les menus de novembre et décembre ont été diffusés aux parents le 14 novembre.



Comment sont gérés les enfants déjeunant à la cantine ?

- Les animateurs passent à 9 h dans les classes afin de recenser les enfants restant à la cantine. Les effectifs sont ensuite remontés à la Mairie / Siresco. Les plats sont livrés dans la matinée aux dames de services qui préparent le réfectoire.
- A 11 h 30 les animateurs récupèrent les enfants directement dans les classes. Les enfants du 1er service ainsi que les enfants bénéficiant de l'aide personnalisée sont conduits aux toilettes pour se laver les mains puis au réfectoire et rangés par blocs de tables.
- Les enfants du 2ème service participent s'ils le souhaitent à des ateliers mis en place par les animateurs. Sinon ils peuvent jouer dans la cour en attendant l'heure du déjeuner. La surveillance est exclusivement assurée par les animateurs.
- A 12 h 30 les enfants du 2ème service sont conduits au réfectoire et rangés par blocs de tables. Observation : pas d'organisation mise en place pour le lavage des mains des enfants du second service.

Les ateliers : 4 ateliers mis en place. 1 animateur par atelier. Le nombre d'enfants par animateur varie car les enfants sont libres d'intégrer ou de quitter un atelier à n'importe quel moment :

- 1 atelier football dans la cour,
- 1 atelier jeux libre dans la cour (corde à sauter ...) ,
- 1 atelier dans la salle d'accueil péri- scolaire: perles, peinture, dessin, jeux de société...
- 1 atelier danse sous le préau (projet de représentation commune avec l'école J Curie).
- 1 animateur dans la cour pour les enfants ne souhaitant pas participer à un atelier,

L'organisation s'effectue par blocs (au réfectoire) afin de diminuer la gêne sonore et éparpiller le bruit dans le réfectoire.

Observations particulières :

- PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 1 enfant bénéficie d'un PAI
- Au premier service les enfants (CP/CE1+ env. 40 enfants bénéficiant de l'aide personnalisée).
- Au deuxième service les CE2, CM1 et CM2.
- Repas un peu trop rapide pour eux.

Nombre d'enfants déjeunant à la cantine réduit ce jour car le mardi 11 était férié et que beaucoup de parents ont fait le pont et donc récupéré leur(s) enfant(s) pour le déjeuner :

96 au 1er service et 99 au 2^{ème} soit 195 enfants
au lieu des 240 enfants au total pour un jour normal.

Conclusion :

- Le bruit est important et difficile à gérer lors du déjeuner,
- Les normes hygiènes et alimentaires sont respectées,
- Ambiance détendue



Nous vous rappelons que les parents de l'école peuvent exceptionnellement participer à un déjeuner afin de vivre ce moment avec leur(s) enfant(s). Il faut cependant contacter le Service Enseignement 72 heures avant afin que votre repas soit prévu (☎ 01 60 21 61 10).

MANIFESTATION DU 19 OCTOBRE 2008

Des parents fcpe Barbusse ont participé à la manifestation qui avait pour mot d'ordre

« L'EDUCATION EST NOTRE AVENIR : IL NE DOIT PAS SE DECIDER SANS NOUS ! »

Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand service public laïc d'Éducation. Il traduit notre choix républicain d'une société où tous les citoyens vivent ensemble. Mais imagine-t-on ce que deviendrait ce principe, sans ce tour de force de l'accueil de tous les jeunes, sans distinction, réalisé quotidiennement par notre École ?

Cette Ecole publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons passionnément qu'elle évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Pour nous, ce débat et cet effort concernent tous les citoyens car, à travers l'avenir de la jeunesse, c'est celui du pays qui se joue.

Tout n'est sans doute pas question que de postes en matière éducative, mais nous affirmons que rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un « toujours moins de postes » ! Rien ne pourra davantage se faire avec des réformes à marche forcée encore moins lorsqu'elles aboutissent à de vraies régressions. Rien ne pourra se faire non plus si l'Etat ne cesse de se désengager de ses missions, déléguant hors de l'école ce qu'elle doit assurer pour tous.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix.

Pour plus d'information : <http://www.unecole-votreavenir.org/>

Bilan fcpe 2007/2008



MAINTIEN DU POSTE D'EMPLOI VIE SCOLAIRE

Madame Hélène Baudouin (EVS à Barbusse) est, entre autre, chargée :

- d'assister administrativement Madame Doutreleau (la Directrice),
- d'aider à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves,
- de participer à l'encadrement des sorties scolaires,
- d'assister les enseignants dans certaines activités et projets pédagogiques.

180 Parents de l'école H. Barbusse ont signé la pétition (sur l'initiative de la fcpe) afin que le poste de Madame Hélène Baudouin soit maintenu au sein de l'établissement. Son contrat a été renouvelé pour une année scolaire (2008/2009)

La fcpe Barbusse souhaite le maintien Madame Hélène Baudouin et mobilisera l'ensemble des parents par une pétition si le contrat devait être remis en cause pour l'année scolaire 2009/ 2010.

LE LOTO

Le bilan pour 2008 :

- Financier : 1571 € de bénéfices,
- Bonne participation des parents - pâtisseries,
- Exceptionnellement, il avait eu lieu au Boulodrome (environ 400 participants)
- Nettoyage effectué par 3 parents + Madame Doutreleau le samedi matin suivant.

Pour 2009 :

- Le loto ne pourra plus avoir lieu au Boulodrome car il est, en priorité, proposé aux associations de Mitry Mory.
- Il ne sera pas possible d'organiser le loto cette année à l'école Barbusse car la réfectoire est un espace trop petit pour accueillir l'ensemble des parents et des élèves (limité à un peu plus de 100 participants)

LA KERMESSE

La Kermesse est un moment festif pour :

- les enfants qui sentent les vacances d'été s'approcher,
- les enseignants qui partagent ces derniers moments avec leurs élèves et les parents,
- les parents de participer à la vie de l'école et partager un moment privilégié avec l'ensemble des enfants et de l'équipe pédagogique.

Le bilan 2008 :

- Financier : 1676 € de bénéfices,
- Difficulté à regrouper des bénévoles pour la tenue des stands
- Bonne participation des parents - pâtisseries,

Ce point sera abordé lors du second conseil d'école de février 2009.

VISITE DU SIRESCO

Syndicat Intercommunal de REstauration Collective



Visite du Siresco organisée par la Municipalité en juin 2008 : présence d'un parent fcpe.

La visite a montré la transparence du Siresco quant à son fonctionnement.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site du Siresco afin d'avoir le détail du fonctionnement de cet organisme. Le compte-rendu de la fcpe étant quasi similaire au site.

Une visite Siresco sera planifiée cette année scolaire, Madame Amelle PEREIRA (parent fcpe) s'est portée volontaire pour y assister.

PARTICIPATION DE LA FCPE AUX GROUPES DE TRAVAIL

- Lors de sa rencontre avec l'Inspection le 21 octobre, la fcpe a émis le souhait de participer au groupe départemental de pilotage et au comité de suivi de la nouvelle organisation du temps scolaire et particulièrement au sujet de l'organisation de l'aide personnalisée.
- La fcpe participe :
 - aux rencontres/débats organisés par la Municipalité au sujet des nouvelles directives de l'Éducation Nationale (aide personnalisée, aménagement du temps scolaire, Rased ...)
 - ainsi qu'au groupe de travail sur la circulation et la sécurité aux abords de l'école.



Droit à la Parole



N'hésitez pas à nous adresser vos questions ou remarques :

- en vous adressant directement à la fcpe (cf. trombinoscope),
- en nous contactant par téléphone ou mails personnels,
- en nous envoyant un courriel sur l'E-mail fcpe : fcpe-barbusse@orange.fr



Les parents fcpe qui siègent au Conseil d'Ecole souhaitent recueillir vos avis afin de mieux vous y représenter.

Vos remarques et suggestions :

.....

.....

Je souhaite :

- que ma demande soit traitée au prochain Conseil d'Ecole,
- avoir une réponse individuelle,
- rencontrer un (les) parent(s) fcpe,
- autre :



Vos coordonnées (facultatif sauf si vous souhaitez une réponse individuelle) :

.....